Règles additionnelles DIVISION 1 (D1)

Continu

Article 1 : GÉNÉRALITÉS 1
Article 2 : RÈGLES ADDITIONNELLES 1
Article 3: PARTICIPANTS 2
Article 4 : ORGANISATION 3
Article 5 : JOUEURS ÉTRANGERS 3
Article 6 : ARBITRES 4
Article 7 : AUCUN ARBITRE CERTIFIÉ PRÉSENT 4
Article 8 : PROMOTION ET RELÉGATION 4
Article 9 : INCOHÉRENCE EVENTUELLES 4
Article 10 : CONCLUSION 4

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Il s'agit de règles additionnelles applicables au Division 1 en plus de tous les règlements existants.

Article 2 : RÈGLES ADDITIONNELLES

Il est joué selon les règles officielles de l'IIHF.

Les matchs se jouent en 3 périodes de 20 minutes

1 Time out de 30 secondes est autorisé par équipe.

S'il n'y a pas de gagnant après ce temps de jeu régulier, une prolongation (overtime) de 5 minutes sera jouée. Selon la règle 84 du règlement de l'IIHF.

S'il n'y a toujours pas de gagnant après cette prolongation, les tirs de pénalité seront pris selon la « procédure de tir au but » décrite dans la règle du jeu 84.4 du livre des règlements de l'IIHF.

Royal Belgian Ice and InlineHockey Federation npo
Eugeen Coolsstraat 2 bus 5 – 3460 Bekkevoort Belgium
Tel +32 (0) 3 547 01 42 E: office@rbihf.be

Article 3: PARTICIPANTS

La participation aux matchs de Division 1 est réservée aux joueurs de plus de 16 ans, en possession d'une licence D.1A ou D.1B.

Office vérifie toujours la liste des joueurs principaux (core players) et la licence !

Seuls les joueurs suivants d'autres ligues peuvent obtenir une licence D.1A ou D.1B **supplémentaire** ;

Joueurs avec une ;

1 Licence D.2
2 Licence U
3 Et joueurs **NON** principaux (Non core players) du BENE league

(Une dispense d'âge pour les 15-16 ans est possible sur demande)

Chaque équipe envoie la liste de 10 + 1 joueurs principaux avant le début de la compétition. Un joueur de principal ne peut participer que à la compétition s'il est un joueur principal.

Les joueurs principaux doivent être sur la liste des joueurs. (game passports)
Les joueurs Phantoom (Ghost player) ne sont pas autorisés en tant que joueur principal
(Si l'on ne joue pas, on ne peut pas être un noyau et la liste des joueurs principaux est rejetée)

Si la liste des joueurs principaux n'est pas soumise avant le début du premier match de championnat de l'équipe respective, tous les joueurs qui figurent sur la première feuille de match deviennent automatiquement des joueurs principaux.

Dans le système d'adhésion, un champ supplémentaire est prévu pour indiquer les joueurs principaux.

Les joueurs ci-dessous doivent toujours **être répertoriés comme joueurs principaux** ;

1 Top 5 des meilleurs buteurs de la saison précédente
2 Joueurs ayant déjà joué en D1 la saison dernière
3 Les joueurs qui ont joué dans la 2, ou dans 1 des 2 saisons précédentes en BENE
4 Import players
5 Joueurs de statut

Les joueurs principaux de D.1A ou D.1B ne sont PAS autorisés à participer aux compétitions de D2

Royal Belgian Ice and InlineHockey Federation npo
Eugeen Coolsstraat 2 bus 5 – 3460 Bekkevoort Belgium
Tel +32 (0) 3 547 01 42 E: office@rbihf.be

Les joueurs NON principaux de la ligue BENE sont autorisés à participer aux Play off à condition d'avoir participé à au moins 5 matchs en D.1 en tant que joueur.

Article 4 : ORGANISATION

La Division 1 est divisée en 2 groupes.

Les 6 équipes les mieux classées jouent en Divisie.1A (D.1A)

Les 6 équipes les moins bien classées jouent en Division 1 B (D.1B)

Les deux ligues jouent 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur.

Après ce tour, les 4 équipes les mieux classées de chaque ligue jouent un playoff.

Les play-offs se joueront en “Best of three”

Les nouvelles équipes jouent leur première saison en D.1B

Article 5 : JOUEURS ÉTRANGERS

En tant que joueur étranger (import)est pris en considération ; un joueur qui n'est pas éligible pour l'équipe nationale belge (NT).

En tant que Joueur de Statut Division 1 est considéré ; un joueur qui n'est pas éligible pour le NT mais qui a une relation avec le pays, la région ou la région frontalière, par le travail ou l'école (a besoin d'un ITC pour la Belgique).

Les joueurs de statut étranger ont besoin ;

- Un transfert illimité ou,
- Minimum 3 ans de transfert

Les joueurs sans nationalité belge avec un transfert international en Belgique ne sont pas autorisés à jouer en Division 2, 3 et 4

Un ITC pour un jeune joueur (moins de 18 ans) mais a besoin d'un transfert.

En Division 1, 1 Import + statut économique joueurs sont autorisés par équipe.

Royal Belgian Ice and InlineHockey Federation npo
Eugeen Coolsstraat 2 bus 5 – 3460 Bekkevoort Belgium
Tel +32 (0) 3 547 01 42 E: office@rbihf.be

Article 6 : ARBITRES

Les arbitres sont nommés par le Referee in Chief (RIC).

Article 7 : AUCUN ARBITRE CERTIFIÉ PRÉSENT

Si aucun arbitre certifié n'est disponible, chaque équipe doit remettre 1 joueur qui doivent arbitrer le match

Article 8 : PROMOTION ET RELÉGATION

À la fin de chaque saison, la règle suivante s'appliquera.

Jouer les 2 derniers de Division 1A jouent “best of three” pour la relégation.
Le vainqueur des play off D.1B est promu en D.1A

Article 9 : INCOHÉRENCE EVENTUELLES

Lorsque ces règles additionnelles ne sont pas concluantes et que les règles principales sont également inadéquates ou contradictoires, le CD se réserve le droit de rendre une décision au nom de la RBIHF.

Article 10 : CONCLUSION

Le RVB a le droit de modifier ces règles additionnelles à tout moment.

La RBIHF publie ces règles en néerlandais. En cas de divergence dans le libellé, le texte néerlandais fait autorité.

Royal Belgian Ice and InlineHockey Federation npo
Eugeen Coolsstraat 2 bus 5 – 3460 Bekkevoort Belgium
Tel +32 (0) 3 547 01 42 E: office@rbihf.be